

employés. Le ministre pourrait-il nous dire si cette méthode est souvent employée par la Gendarmerie royale du Canada ou d'autres organismes du gouvernement, pour contrôler la fiabilité de ces Canadiens?

L'hon. Otto E. Lang (solliciteur général suppléant): Je vais voir à ce qu'on enquête là-dessus.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES NOMS DES MINISTRES PROVINCIAUX DEMANDANT LA TENUE D'UNE ENQUÊTE SUR LES COÛTS DE TRANSPORT DU GRAIN

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre peut-il nous nommer les ministres provinciaux qui ont demandé une commission royale d'enquête sur les coûts de transport du grain—laquelle est réellement une commission royale d'enquête sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau—étant donné que tous les ministres des transports de l'Ouest ont déclaré que ce tarif statutaire ne devrait être modifié en aucune façon?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je crois qu'il s'agit des quatre ministres des transports de l'Ouest.

M. Murta: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ou bien le ministre n'a pas entendu ma question, ou il n'a pas voulu y répondre, et je vais donc la reposer à peu près sous la même forme. Étant donné que la commission appelée par le gouvernement, si je ne me trompe, Commission Snavely, qui enquête sur les coûts de transport du grain dans l'Ouest, n'est en fait qu'une commission royale qui étudie le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, le ministre peut-il dire à la Chambre quels sont les ministres provinciaux qui ont demandé cette enquête, sachant qu'ils ont déclaré publiquement qu'ils étaient opposés à tout changement des taux statutaires?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'autre réponse à donner. Il y a actuellement dans l'Ouest du Canada une commission sur la manutention des céréales, et il est notoire, je pense, que les ministres de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba nous ont demandé de ne pas modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE CONSEIL DE L'AMÉNAGEMENT RURAL DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA PARTICIPATION DE LA POPULATION—LA POSSIBILITÉ DE SUSPENSION DES ACTIVITÉS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle fait suite à une question posée au début de la semaine par mon collègue, le député de Malpègue, à propos de la cessation totale de l'appui financier au Conseil de développement rural à partir de la fin de juin. Étant donné que, d'après le rapport d'expertise publié il y a un an et demi, il faudrait prolonger de cinq ans les activités du Conseil de développement rural dans le cadre de la deuxième étape du plan, et sachant que le ministre et ses collègues étudient actuellement cette seconde étape, le

Questions orales

ministre peut-il assurer la Chambre et la population de l'Île-du-Prince-Édouard d'une participation publique à la deuxième étape de ce plan de développement?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la participation publique, elle ne fait aucun doute. Nous avons l'intention d'appuyer et d'encourager le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à cet égard. Quant à l'organisation en question, sur laquelle le député de Malpègue m'a aussi interrogé, j'ai appris, après vérification, qu'il appartenait uniquement à la province de décider de lui accorder ou non son appui.

M. MacDonald (Egmont): Une question supplémentaire. Soixante-quinze p. 100 des crédits destinés au Conseil canadien de l'aménagement rural viennent du gouvernement fédéral. De plus toutes les grandes questions ont été réglées après un accord mutuel des deux parties sur l'importance des divers éléments. Le gouvernement fédéral a-t-il accepté la suspension du Conseil canadien de l'aménagement rural et de ses activités?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, j'ai également répondu à cette question, mais je me ferai un plaisir de m'y étendre un peu plus. Nous n'avons pas accepté, en ce sens que nous n'avons pas été consultés. La décision a été prise par la province de l'Île du Prince-Édouard qui en a le droit absolu. Nous n'en avons entendu parler qu'après coup.

LA RÉPONSE DU MINISTRE AUX INSTANCES DU CONSEIL DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Une question supplémentaire qui s'adresse au même ministre. Voudrait-il nous indiquer la teneur de la réponse qu'il a faite aux instances du Conseil à ce sujet?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai donné à peu près la seule réponse qui soit possible dans la situation que j'ai décrite. J'ai indiqué à tous ceux qui me faisaient des instances que j'allais faire part de leurs inquiétudes et de leurs soucis au gouvernement de l'Île du Prince-Édouard. C'est, me semble-t-il, la seule chose que je puisse faire actuellement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ENGAGEMENT D'ÉCONOMISTES GRASSEMENT RÉTRIBUÉS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. D'après la réponse à la question n° 2125, le ministère de l'Environnement emploie 162 économistes dont le traitement s'élève au total à \$3.8 millions par an. Cette somme est supérieure aux traitements de tous les économistes du ministère des Finances. Le ministre pourrait-il nous indiquer pourquoi son ministère a besoin de ces employés au salaire si élevé?